



INFORMATIONS IMPORTANTES

CAMPING PARIS BEAU VILLAGE

1 voie des près 91700 – VILLIERS SUR ORGE

Tel : + 33 (0)1.60.16.17.86 - Courriel : contact@campingaparis.com

www.campingaparis.com

- BUREAU D'ACCUEIL :** **BASSE SAISON 01 septembre au 15 juin** - Ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h (FERMÉ LES DIMANCHES)- **HAUTE SAISON 16 juin au 31 août** - Ouvert du lundi au dimanche de 9h00 à 20h00.
- FORMALITES DE POLICE :** Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter une pièce d'identité. Les mineurs non accompagnés d'un adulte ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.
- ARRIVEES :**
Emplacements - Les arrivées se font de 14h00 à 19h00 en basse saison et de 12h00 à 20h00 en haute saison.
Mobile-homes - Les arrivées se font de 14h00 à 19h00 en basse saison et de 14h00 à 20h00 en haute saison.
Toutes les arrivées en dehors des heures indiquées seront accueillies dès l'ouverture de la réception (un parking à l'extérieur du camping est disponible en attendant l'heure d'ouverture de la réception).
- DEPART :**
Les mobiles-homes doivent être libres avant 10h00 et le nettoyage final doit être effectué par vos soins. En cas de départ avant 6h30, pensez à sortir votre véhicule la veille avant 22h00.
Les emplacements doivent être libérés avant 12h00. Les départs tardifs ou les prolongations de séjour doivent être signalés à la réception au moins 24 heures avant la date de départ prévue (sous réserve de disponibilité).
Une arrivée tardive ou départ anticipé de votre fait ne pourra donner lieu à aucun remboursement (sauf cas de souscription à notre garantie annulation).
- INSTALLATION :** L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action pouvant nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, et notamment les sanitaires. La parcelle ne devra être encombrée d'aucune autre installation ou biens meubles autre que la caravane, camping-car, tente ou véhicule servant, conformément à la réglementation sur l'hôtellerie de plein air.
- CIRCULATION ET STATIONNEMENT :** **Merci de noter que le portail d'entrée du Camping est fermé à la circulation des véhicules après 22h jusqu'au 6h30.** Il est interdit de bloquer et de forcer l'ouverture du portail « SYSTEME ALARME ET VIDEO SURVEILLANCE ». Vous pouvez cependant entrer ou sortir à n'importe quelle heure à pied ou à vélo avec le CODE ou le BADGE qui vous sera fourni lors de votre enregistrement à la réception. La circulation dans le camping est limitée à 10km/h. Le stationnement est réservé à 1 seul véhicule par emplacement ou par mobile-home (règles de sécurité et d'évacuation) sauf accord de la direction et paiement de la redevance supplémentaire (cf tarif en vigueur). Le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès et sur les emplacements voisins, même vides.
- STATIONNEMENT SUR PARKING EXTERIEUR :** **Si vous arrivez après 22h00 ou si votre départ est prévu avant 6h30, vous devez garer votre véhicule sur le parking à l'extérieur de camping.** Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur véhicule et matériel, le camping décline toute responsabilité en cas de dommage, casse ou vol.
- SECURITE :** Le camping est placé sous vidéosurveillance et la direction décline toute responsabilité en cas de vol. La direction est seulement responsable des objets déposés au bureau d'accueil.
- RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES INTERDIT :** Le rechargement de voiture électrique ou hybride sur l'emplacement est strictement interdit pour des raisons de sécurité en raison d'un ampérage insuffisant. En cas de non-respect, les frais des dégradations constatées et des remises en état seront à la charge de l'utilisateur.
- INCENDIE :** Seuls les barbecues individuels électriques ou à gaz sont autorisés sur l'emplacement. Pour le respect de l'environnement et des consignes de sécurité incendie, le barbecue à charbon est interdit en dehors des aires collectives aménagées à cet effet. Il est strictement interdit de jeter les mégots de cigarettes par terre, des cendriers sont prévus à cet effet.
- BRUIT / NUISANCE :** Le silence et le respect du voisinage sont demandés sur les emplacements à partir de 21h. (pas d'instruments de musique bruyants, volume sonore modéré, pas de cris et de claquement de portières intempestifs). Deux avertissements pour bruit = expulsion. En cas de plaintes nombreuses ou violence, l'expulsion sera immédiate et sans possibilité de remboursement.
- COMPORTEMENT :** L'état d'ébriété dans le camping est sanctionné par expulsion définitive. La consommation excessive d'alcool, la consommation de stupéfiants et produits illicites sont interdits. Toute personne irrespectueuse ou violent fera l'objet d'une plainte auprès de la force de l'ordre et sera expulsée définitivement du camping. **LES SOIREES PRIVEES OU MANIFESTATION FESTIVE NE SONT PAS TOLEREEES DANS LE CAMPING.**
- JEUX :** Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. Nous rappelons aux parents qu'il est formellement interdit à leur(s) enfant(s) mineur(s) de jouer aux abords des rivières. En cas d'accident, le camping se dégage de toute responsabilité.
- ANIMAL (POUR COURT SEJOUR UNIQUEMENT) :** Le Camping Paris Beau Village peut autoriser la détention d'un animal dans la mesure où elle concerne un animal familier et à condition que ledit animal ne cause aucun dégât. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Les chiens considérés comme dangereux (catégorie 1 et 2) sont interdits sur le Camping. Carnet de vaccination à jour obligatoire. **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES OU ERRANTS DANS L'ENCEINTE DU CAMPING.**
- WI-FI :** La connexion Wifi est disponible gratuitement sur presque tout le terrain de camping. Le client est responsable de la bonne utilisation du service et s'engage à garantir la SAS le Beau Village contre toute action ou recours intenté par un tiers. La SAS Le Beau Village décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement ou d'incompatibilité avec le matériel du client.
- VISITEURS OCCASIONNELS :** Par mesure de sécurité, tout visiteur doit impérativement se déclarer à l'accueil pendant les horaires d'ouverture avant d'être autorisé à pénétrer dans l'enceinte du Camping. Le visiteur est sous la responsabilité du campeur ou du locataire qui le reçoit. « **Visiteur de passage (jour)- supplément 4,00 € /personne. Visiteur de nuit- supplément 8,00 € /personne** » Les véhicules des visiteurs doivent rester à l'extérieur de notre établissement.
- EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR :** Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Le règlement intérieur est affiché à l'accueil et sur les tableaux d'affichage en extérieur. Les clients sont tenus d'en prendre connaissance et de le respecter.